

**COMPTE ADMINISTRATIF
DE L'EXERCICE 2019**

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION	3
I-L'EXÉCUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3
A- Les recettes de fonctionnement	3
1) Impôts et taxes.....	4
2) Dotations et participations	5
3) Produits des services et du domaine	5
4) Autres produits de gestion courante	6
5) Atténuations de charges	6
6) Produits exceptionnels.....	6
B- Les dépenses de fonctionnement	7
1) Dépenses de gestion courante.....	7
2) Atténuations de produits	8
3) Charges financières	8
II-L'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	9
A- Les recettes d'investissement	9
1) Dotations et fonds divers	9
2) Subventions d'investissement	9
3) Emprunts et dettes assimilées	10
4) Reports de recettes de l'exercice 2019.....	10
B- Les dépenses d'investissement	11
1) Dépenses d'équipement	11
2) Autres dépenses d'investissement	12
3) Reports de dépenses de l'exercice 2019.....	12
III-LE RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE 2019.....	14
IV-LES RATIOS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2018	16
IV-TABLEAU DE SYNTHÈSE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019.....	17

INTRODUCTION

La synthèse des réalisations financières de l'exercice 2019 est présentée dans le tableau suivant (mouvements réels hors mouvements d'ordre) :

Montants (en M€)	CA 2018	CA 2019	Var. en %
1-Section de fonctionnement			
Recettes réelles de fonctionnement	90,854	86,411	-4,9%
Recettes de gestion courante	77,445	78,689	+1,6%
<i>Cessions d'immobilisations</i>	7,637	0,048	***
Dépenses réelles de fonctionnement	68,933	69,492	+0,8%
Dépenses de gestion courante	56,820	58,098	+2,2%
Dont dépenses de personnel	36,991	37,428	+1,2%
2-Section d'investissement			
Recettes réelles d'investissement	15,937	10,749	-32,6%
<i>Dont emprunt globalisé</i>	0	0	***
<i>Dont taxe d'aménagement</i>	3,358	0,410	***
Reports de recettes	3,016	5,615	***
Dépenses réelles d'investissement	25,336	20,152	-20,5%
Dépenses d'équipement	15,947	14,288	-10,4%
<i>Dont acquisitions foncières</i>	5,853	3,152	***
Reports de dépenses	8,267	7,240	***
3-Résultat de l'exercice	+7,271	+5,891	***

I-L'EXECUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A- Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont égales à 86,411 M€ en 2019, soit un taux de réalisation de 101,3% en 2019. Les recettes de gestion courante augmentent de +1,6% au CA 2019 (+1.057 k€) par rapport au CA 2018.

Exercice budgétaire 2019 (k€)	Prévisions	Réalisations	Taux (%)
RECETTES REELLES	85.215	86.411	101.3
Recettes de gestion courante	77.632	78.869	101,4
Impôts et taxes (R73)	59.740	61.295	102,6
Dotations et participations (R74)	11.764	11.189	95,1
Produits des services et du domaine (R70)	5.609	5.662	100,9
Autres produits de gestion courante (R75)	520	544	104,7
Produits financiers (R76)	0	0	***
Atténuation de charges (R013)	172	148	86,1
Produits exceptionnels (R77)	140	286	***
<i>Dont cessions d'immobilisations (R775)</i>	***	48	***
Excédent de fonctionnement 2018 (R002)	7.271	7.288	***
RECETTES D'ORDRE	1.510	1.482	***
RECETTES TOTALES	86.725	87.893	***

L'excédent budgétaire de réalisation 2019 des recettes de gestion courante représente un montant de +1,057 M€ et provient principalement des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) à raison de +1,323 M€, soit un montant encaissé de 3,323 M€ contre une inscription budgétaire pour l'exercice 2019 de 2 M€. Il s'agit du montant annuel le plus élevé encaissé par la ville depuis 1982.

1) Impôts et taxes 61,295 M€
 Variation 2018/2019 +3,1%

Les recettes fiscales encaissées sont égales à 61,295 M€ pour l'exercice 2019.

Le seul produit de la fiscalité directe (articles 731) désormais limité à la taxe d'habitation et aux taxes foncières représente un montant total de 37,780 M€ en 2019 contre 36,289 M€ en 2018 (+4,1%). Pour mémoire, la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition a été égale à +2,2% en 2019 (+1,2% en 2018), soit une croissance brute des bases imposables légèrement inférieure à +2%.

Ce montant de 37,780 M€ en 2019 se répartit comme suit :

- **Taxe d'habitation..... 24,659 M€**
 - **Taxe foncière bâtie 12,886 M€**
 - **Taxe foncière non bâtie 0,027 M€**
 - **Rôles supplémentaires et complémentaires 0,208 M€**
Soit un total de 37,780 M€

La taxe d'habitation représente environ 2/3 des recettes de fiscalité directe communale 2019 (65%).

Le transfert de la fiscalité économique (CVAE à la MGP et CFE à l'EPT10) est compensé depuis 2016 par l'attribution de compensation métropolitaine (ACM) versée par la MGP qui est égale à 13,565 M€ pour 2019, soit environ 22% du total des recettes fiscales.

Les autres recettes fiscales significatives de l'exercice 2019 sont constituées de :

- **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)..... 5,348 M€**
 - **Droits de mutation à titre onéreux (DMTO)..... 3,323 M€**

Les autres recettes de fiscalité indirecte sont constituées de :

- **la taxe sur l'électricité785 k€**
 - **les droits de voirie (titres émis)474 k€**
 - **les taxes funéraires21 k€**

Au total, l'excédent de recettes fiscales par rapport aux prévisions budgétaires de l'exercice 2019 est égal à +1,556 M€.

2) Dotations et participations **11,189 M€**
 Variation 2018/2019 -6,1%

La dotation forfaitaire de DGF 2019 s'élève à 6,547 M€ contre 6,598 M€ en 2018 (-50 k€). En 2019, la DGF ne représente plus que 58% du montant total des dotations et participations encaissées contre 72% en 2014. En 2019, la ville de Maisons-Alfort a également perçu un montant résiduel de 184 k€ de DSU (-10%) dans le cadre du mécanisme de garantie triennale dégressive (2017-2019) (3^{ème} année de garantie).

Les autres dotations versées par l'Etat en 2019 sont constituées de :

- la Dotation Générale de Décentralisation181 k€
- la Dotation pour les Titres Sécurisés (Passeports et CNI)33 k€
- la Dotation de Recensement.....11 k€
- le FCVTVA (dépenses d'entretien 2017)9 k€

Soit un total de234 k€

Les allocations compensatrices de fiscalité locale représentent un montant complémentaire de 1,014 M€ en 2019 (taxe d'habitation et taxes foncières).

Hors dotations et compensations fiscales de l'Etat, les autres participations et subventions encaissées par la ville s'élèvent à 3,211 M€ pour 2019 et concernent essentiellement les crèches et haltes-garderies municipales (2,003 M€), les centres de loisirs (709 k€) et le service municipal d'aide à domicile (SMAD) (443 k€). Ces recettes proviennent principalement de la CAF du Val-de-Marne (2,719 M€) et du Conseil Départemental du Val-de-Marne (394 k€).

Les subventions versées par la CAF du Val-de-Marne correspondent à :

- Prestation de Service Unique (PSU)1,743 M€
- Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) (exercice 2018 versé en 2019)0,976 M€

Soit un total de2,719 M€

3) Produits des services et du domaine **5,662 M€**
 Variation 2018/2019 +2,6%

Les participations familiales facturées sont égales à 4,936 M€ pour l'exercice 2019 (+2,2%) et concernent notamment les activités du secteur scolaire, périscolaire, de la petite enfance, du sport et de la culture.

Les tarifs des participations familiales n'ayant pas été revalorisés pour l'année 2019 (hors crèches municipales sur barème CNAF en % des revenus), la hausse de ces recettes encaissées s'explique uniquement par la fréquentation réelle constatée dans les services municipaux (facturation au réel).

Plus de 90% des participations familiales concernent 7 services municipaux pour un montant de 4,617 M€ sur un total de 4,936 M€. Ces services municipaux sont récapitulés dans le tableau suivant :

Secteur	CA 2018	CA 2019	Var. en %
Cantines scolaires	1,636 M€	1,729 M€	+5,7%
Crèches municipales	0,956 M€	0,929 M€	-2,8%
Centres de loisirs	0,761 M€	0,775 M€	+1,8%
SMAD	0,522 M€	0,533 M€	+2,1%
Classes de découvertes	0,175 M€	0,190 M€	+8,6%
Centre Aquatique	0,216 M€	0,266 M€	+23,1%
Conservatoire Municipal	0,193 M€	0,195 M€	+1,0%
Total	4,459 M€	4,617 M€	+3,5%

Les redevances d'occupation du domaine public communal s'élèvent à 684 k€ en 2019. Ces recettes comprennent la recette liée à l'occupation du stade Hébert par la Société du Grand Paris (SGP) pour les travaux de la future gare du Vert-de-Maisons du Grand Paris Express (2016-2022) pour 356 k€.

Les redevances d'occupation versées par le SIPPAREC au titre des différents réseaux (électricité, téléphone, câble ...) s'élèvent à 134 k€ pour 2019.

Les autres recettes concernent :

- les concessions funéraires121 k€
- le stationnement payant (y compris le forfait post-stationnement).....65 k€

4) Autres produits de gestion courante.....0,544 M€
 Variation 2018/2019 -3,1%

Ces recettes sont égales à 544 k€ en 2019. Elles sont constituées à 70% des revenus des immeubles pour 400 k€ en 2019 qui concernent :

- * les locations du Moulin Brûlé.....156 k€
- * les loyers des logements privés communaux.....105 k€
- * les loyers des locaux d'activité (La Poste/APSI/RATP)87 k€
- * les locations de lignes d'eau au centre aquatique aux clubs sportifs.....47 k€
- * les locations de la Maison du Temps Libre4 k€

Les redevances versées par les concessionnaires sont égales à 108 k€ en 2019 (55 k€ par DECAUX au titre du mobilier urbain et 53 k€ par la SEMACO au titre de la DSP des marchés alimentaires 2012-2027).

5) Atténuation de charges.....0,148 M€

Il s'agit des remboursements des organismes sociaux de rémunérations de personnel (27 k€) et de charges sociales (121 k€).

6) Produits exceptionnels.....0,286 M€

Hors cessions d'immobilisations pour 48 k€ (camion de voirie), ces recettes sont égales à 0,238 M€ et comprennent, notamment, les recettes d'indemnisation des assurances (SMACL) ainsi que divers remboursements de trop-perçu.

Enfin, la reprise de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2018 au BS 2019 représente un montant de 7,288 M€.

B- Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont égales à 69,492 M€ en 2019 contre 68,933 M€ en 2018, soit un taux de réalisation de 96,8% en 2019 (95,8% en 2018) (+1 point). Les dépenses réelles de l'exercice augmentent de +0,8% au CA 2019, soit une hausse de +559 k€ sur l'exercice 2019.

Exercice budgétaire 2019 (k€)	Prévisions	Réalisations	Taux (%)
DEPENSES REELLES	72.280	69.492	96,8
Dépenses de gestion courante	60.323	58.098	96,3
Charges de personnel (D012)	38.228	37.428	97,9
Charges à caractère général (D011)	15.948	14.596	91,5
Charges de gestion courante (D65)	6.147	6.075	98,8
Atténuation de produits (D014)	10.799	10.799	100,0
Charges financières (D66)	533	483	90,8
Charges exceptionnelles (D67)	108	111	103,5
Dépenses imprévues (D022)	518	***	***
DEPENSES D'ORDRE	14.445	1.270	***
<i>Dont virement section d'investissement</i>	<i>13.245</i>	<i>***</i>	<i>***</i>
DEPENSES TOTALES	86.725	70.762	***

Au total, l'excédent budgétaire de réalisation 2019 des dépenses de gestion courante représente un montant de 2,225 M€ dont 801 k€ au titre des dépenses de personnel et 1,354 M€ au titre des charges à caractère général.

1) Dépenses de gestion courante.....58,098 M€
 Variation 2018/2019 +2,2%

Les dépenses de gestion courante représentent un montant de 58,098 M€ en 2019 contre 56,820 M€ en 2018 (83,6% des dépenses réelles de l'exercice 2019).

Les dépenses de gestion courante regroupent les dépenses suivantes :

- Charges de personnel (traitements et cotisations).....37,428 M€
 Variation 2018/2019 +1,2%

Les charges de personnel sont réalisées à hauteur de 97,9% en 2019 contre 97,4% en 2018. Elles sont en hausse de +436 k€ en 2019. Sur l'exercice 2019, les charges de personnel représentent 64,4% des dépenses de gestion courante et 53,9% des dépenses réelles fonctionnement.

- Charges à caractère général 14,596 M€

Ces dépenses sont constituées essentiellement des dépenses de fournitures, de fluides (eau, électricité, géothermie et gaz), d'entretien courant pour les bâtiments communaux et de prestations de services. Les charges à caractère général sont réalisées à hauteur de 91,5% en 2019 (88,0% en 2018).

- Autres charges de gestion courante 6,075 M€

Ces dépenses d'un montant global de 6,075 M€ en 2019 (-143 k€) sont réalisées à 98,8% en 2019 et comprennent notamment :

*** Subventions versées aux associations..... 3,178 M€**
 * Contingent incendie BSPP 1,048 M€
 * Participations écoles privées 0,631 M€
 * Indemnités et cotisations élus 0,466 M€
 * Subvention au CCAS 0,300 M€
 * Contribution au FCCT (EPT ParisEstMarne&Bois) 0,424 M€

La contribution titre du FCCT (Fonds de Compensation des Charges Territoriales) versée par la ville à l'EPT ParisEstMarne&Bois au titre de 2019 s'élève à environ 8 euros par habitant.

2) Atténuations de produits 10,799 M€
 Variation 2018/2019 -4,8%

Les reversements de recettes sont égaux à 10,799 M€ pour 2019 et concernent :

*** FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) 6,100 M€**
*** Reversement de TEOM à l'EPT10 4,000 M€**
 * FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) 694 k€

La baisse constatée entre 2018 et 2019 s'explique par l'ajustement à la baisse pour -415 k€ du reversement de TEOM de la ville à l'EPT10 compte-tenu de l'excédent budgétaire constaté au CA 2018 de ParisEstMarne&Bois.

3) Charges financières 0,483 M€
 Variation 2018/2019 -19,6%

Les charges financières sont égales à 483 k€ en 2019 contre 602 k€ en 2018. Pour la première fois depuis l'exercice 1995, ce montant annuel est inférieur à 500 k€.

Elles regroupent les dépenses suivantes :

- les intérêts de la dette communale 502 k€
 - les intérêts de la ligne de trésorerie 3 €
 - les Intérêts courus non échus de l'exercice (ICNE 2019) -21 k€

Depuis la réforme de l'instruction comptable M14 mise en œuvre au 1^{er} janvier 2006, seul le solde réel entre le montant des ICNE de l'exercice N-1 et celui des ICNE de l'exercice N est, désormais, comptabilisé en dépense au compte 66112 de l'exercice N.

Dans le cas d'une baisse des ICNE entre N-1 et N, la dépense comptabilisée au CA de l'exercice N peut donc être négative. C'est le cas pour l'exercice 2019 puisque le montant des ICNE varie de 155 k€ en 2018 à 134 k€ en 2019, soit une dépense réelle de -21 k€. Cette variation s'explique donc par la poursuite de la baisse des taux d'intérêt monétaires sur l'année 2019.

Les crédits correspondants à la réserve pour dépenses imprévues de 518 k€ constituée sur l'exercice 2019 (BS + DM) sont annulés au CA 2019.

II-L'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A- Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement sont égales à 10,749 M€ en 2019, soit un taux de réalisation de 65,9% (78,2% pour les recettes hors emprunt).

Exercice budgétaire 2019 (k€)	Prévisions	Réalisations	Taux (%)
RECETTES REELLES	16.318	10.749	65,9
Recettes propres	4.530	3.541	78,2
Dotations et fonds divers (R10-R1068)	2.708	2.717	100,4
Subventions d'investissement (R13)	1.822	824	45,2
Emprunts et dettes assimilées (R16)	4.341	1	0,0
<i>Dont emprunt globalisé (R1641)</i>	<i>2.000</i>	<i>0</i>	<i>***</i>
<i>Dont portage foncier (R1641) (*)</i>	<i>2.340</i>	<i>0</i>	<i>***</i>
<i>Dont cautionnements reçus (R165)</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>***</i>
Autres recettes (R21+R23+R27)	241	1	***
Résultat capitalisé (R1018)	7.206	7.206	***
RECETTES D'ORDRE	14.445	1.270	***
<i>Dont virement section de fonctionnement</i>	<i>13.245</i>	<i>***</i>	<i>***</i>
RECETTES TOTALES	30.763	12.019	***

() - Acquisition de l'immeuble du 253 avenue Leclerc sur l'exercice 2019*

1) Dotations et fonds divers 2,717 M€

La dotation attribuée au titre du FCTVA est égale à 2,298 M€ pour 2019 au titre des dépenses d'investissement réalisées sur l'exercice 2017.

La taxe d'aménagement encaissée sur 2019 s'élève à 410 k€ contre 978 k€. Ces recettes sont complétées par le don en capital effectué par le Rotary Club de Maisons-Alfort pour l'installation d'une structure jeux pour enfants accessibles aux handicapés au square du Docteur Gilbert (10 k€) (Délibération du Conseil Municipal du 26/09/2019).

2) Subventions d'investissement 0,824 M€

Les subventions d'investissement encaissées s'élèvent à 0,824 M€ en 2019 et concernent :
**Conseil Départemental du Val-de-Marne 440 k€
 - Construction du gymnase des Juilliottes (50%)440 k€**

SIPPEREC	139 k€
- Modernisation de l'éclairage public (exercice 2016) (solde).....	46 k€
- Modernisation de l'éclairage public (exercice 2017) (solde).....	68 k€
- Modernisation de l'éclairage public (exercice 2018) (solde).....	25 k€
Etat	107 k€
- Amendes de Police (exercice 2018)	107 k€
Conseil Régional d'Ile-de-France	97 k€
- Construction du gymnase des Juilliottes (50%)	97 k€
CAF 94	42 k€
- Rénovation du centre de loisirs Busteau (solde)	42 k€

3) Emprunts et dettes assimilées **1 k€**

Aucun emprunt globalisé n'a été mobilisé sur l'exercice 2019 comme depuis 2016 (4^{ème} année de non-mobilisation d'emprunt en trésorerie). L'adossement financier sur de la ligne de trésorerie de 5 M€ ouverte auprès de la Caisse d'Epargne Ile-de-France est soldé au 31/12/2019.

Les réalisations de l'exercice 2019 correspondant uniquement à des cautionnements reçus (1 k€).

4) Reports de recettes de l'exercice 2019

Les reports de recettes sont égaux à 5,615 M€. Ils sont liés en particulier aux opérations engagées ou terminées pour lesquelles des subventions ont été notifiées mais non encore encaissées.

Les subventions et participations d'investissement reportées s'élèvent à 1,034 k€ et concernent :

- Gymnase des Juilliottes	549 k€
* Construction du gymnase des Juilliottes (CD 94 2019) (solde).....	440 k€
* Construction du gymnase des Juilliottes (CRIF 2018) (solde)	104 k€
* Equipement du gymnase des Juilliottes (CD 94 2019)	6 k€
- Rénovation thermique des bâtiments communaux	297 k€
* Fonds de transition énergétique 2019 (SIPPEREC)	155 k€
* Rénovation des fenêtres de l'hôtel de ville (DSIL 2019)	142 k€
- Modernisation de l'éclairage public	80 k€
* Subvention SIPPEREC (2015)	44 k€
* Subvention SIPPEREC (2019)	37 k€
- Voirie communale	50 k€
* Travaux rue de Valenton (Créteil)	50 k€
- Espaces verts	40 k€
* Rénovation des espaces verts du Grand Ensemble Liberté (CRIF 2019).....	40 k€
- Ecoles numériques	10 k€
* 2 ^{ème} tranche de 3 écoles (solde) (Rectorat)	10 k€
- Police Municipale	7 k€
* Acquisition d'un véhicule supplémentaire (CRIF 2019)	7 k€

Les opérations foncières représentent un complément de 241 k€ de recettes reportées :

* Cautionnement CDC Galerie des Juilliottes versé en 07/2014 (local commercial).....241 k€

L'emprunt de portage foncier lié à l'acquisition par préemption de l'immeuble situé au 153 avenue Leclerc et inscrit en DM2 2018 pour 2,340 M€ est également porté en report de recettes d'investissement. Ces crédits seront annulés (sans mobilisation de l'emprunt) après revente à prix coûtant du bien à l'ESH de Maisons-Alfort au 2^{ème} semestre 2020.

Enfin, un montant d'emprunt globalisé de 2 M€ est inscrit en report de recettes et correspond au contrat de prêt signé avec la Banque Postale le 08/11/2019. Ce contrat de prêt comporte une phase de mobilisation courant jusqu'au 07/12/2020 suivie d'une phase d'amortissement de 15 ans en 60 échéances trimestrielles au taux fixe de 0,43%.

B- Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement sont égales à 20,152 M€ en 2019, soit un taux de réalisation de 72,7%.

Exercice budgétaire 2019 (k€)	Prévisions	Réalisations	Taux (%)
DEPENSES REELLES	29.253	20.152	72,7
Dépenses d'équipement	23.077	14.288	73,0
Autres dépenses (D10+D27)	0	0	***
Emprunts et dettes assimilées (D16)	3.920	3.908	99,7
<i>Dont amortissement en capital (D1641)</i>	<i>3.920</i>	<i>3.908</i>	<i>***</i>
Solde d'exécution 2018 (D001)	1.956	1.956	***
Dépenses imprévues (D020)	300	***	***
DEPENSES D'ORDRE	1.510	1.482	***
DEPENSES TOTALES	30.763	21.634	***

1) Dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement sont constituées des dépenses d'investissement hors emprunts et dettes assimilées. Ces dépenses s'élèvent à 14,288 M€ sur l'exercice 2019 (15,947 M€ sur l'exercice 2018) et sont réalisées à 73,0% sur l'exercice 2019 (hors provisions pour travaux ultérieurs de 3,5 M€ inscrites au BS 2019) contre 69,4% sur l'exercice 2018.

L'opération la plus importante sur l'exercice 2019, en termes de mandatement, est constituée, comme en 2018, du programme pluriannuel de modernisation de la voirie communale pour 2,395 M€.

Par secteur d'intervention, ces dépenses concernant principalement les opérations suivantes :

Bâtiments et services administratifs :

- Travaux de rénovation Hôtel de Ville.....278 k€
 - CTM et ateliers117 k€
 - Garage Municipal (dont acquisitions de véhicules)170 k€

- Informatique communale	717 k€
- Cimetière communal (dont columbarium)	345 k€
Total.....	1,640 M€

Ecoles maternelles et élémentaires :

- Entretien renforcé et matériels des écoles maternelles	254 k€
- Entretien renforcé et matériels des écoles élémentaires	1,194 M€
- Entretien renforcé et matériels de la restauration scolaire	149 k€
Soit un total pour les écoles communales de	1,597 M€

Equipements culturels : 353 k€

Gymnase des Juilliottes :

- Construction du nouveau gymnase des Juilliottes.....	1,906 M€
--	----------

Equipements sportifs (hors construction du gymnase des Juilliottes) :

- Travaux d'entretien renforcé et équipement des gymnases	442 k€
- Travaux d'entretien renforcé et équipement des stades	225 k€
- Travaux d'entretien renforcé et équipement du centre aquatique	133 k€
Soit un total de	800 k€

Aménagement et environnement :

- Réseaux d'eau et d'arrosage automatique	253 k€
- Programme de modernisation de l'éclairage public.....	676 k€
- Programme de modernisation de la voirie communale.....	2,395 M€
- Travaux d'entretien renforcé des espaces verts urbains	1,055 M€
- Acquisitions foncières	3,152 M€
<i>Dont immeuble bâti 153 avenue Leclerc</i>	<i>2,365 M€</i>
<i>Dont local commercial 78 rue du 11 Novembre.....</i>	<i>350 k€</i>
<i>Dont Appartements 4 rue Ernest Renan.....</i>	<i>303 k€</i>
<i>Dont local commercial 1 cours des Juilliottes.....</i>	<i>125 k€</i>
Total.....	7,585 M€

2) Autres dépenses d'investissement

Les autres dépenses d'investissement sont constituées de :

<u>Emprunts et dettes assimilées.....</u>	3,908 M€
- Amortissement en capital de la dette (exercice 2019).....	3,908 M€

3) Reports de dépenses de l'exercice 2019

Ces reports de dépenses sont égaux à 7,240 M€. Il s'agit des opérations d'investissement juridiquement engagées et partiellement payées sur l'exercice dont les crédits seront repris en reports au BS de l'exercice 2020 mais qui peuvent être mandatés dès le début de l'exercice 2020 au vu de l'état des restes à réaliser de la section d'investissement signé par l'ordonnateur et transmis au comptable public.

Hors provisions pour travaux ultérieurs (3,5 M€ au BS 2019), les reports de dépenses les plus importants de l'exercice 2019 concernent la construction du nouveau gymnase des Juilliottes pour 0,893 M€.

Les autres reports de dépenses significatifs concernent :

* Entretien renforcé des équipements sportifs	614 k€
* Entretien renforcé des écoles maternelles et élémentaires.....	540 k€
* Entretien renforcé des espaces verts urbains.....	317 k€
* Arrosage automatique des espaces verts	178 k€
* Modernisation de l'éclairage public.....	150 k€
* Rénovation de l'hôtel de ville.....	142 k€
* Informatique communale (dont matériels et logiciels)	113 k€
* Travaux d'enfouissement rue de Metz (participation SIPPREC)	100 k€

Pour mémoire, il convient de rappeler la provision d'un montant total de 3,5 M€ inscrite au BS 2019 pour travaux ultérieurs : 1 M€ pour les écoles communales, 1 M€ pour les équipements sportifs, 1 M€ pour la voirie communale et 500 k€ pour le développement durable et les espaces verts. Ces crédits sont également reportés sur l'exercice 2020.

La provision de 1 M€ affectée sur les écoles communales sera fléchée, dès 2020 et en totalité, sur l'opération de rénovation-extension de la maternelle Charles Péguy dont le coût prévisionnel est de 1,200 M€ TTC (+200 K€ inscrit au BP 2020).

III-LE RESULTAT NET DE L'EXERCICE 2019

Le résultat de l'exercice budgétaire 2019 est constitué de la somme du déficit ou de l'excédent réalisé dans chacune des deux sections budgétaires (fonctionnement et investissement) en tenant compte des réalisations de l'exercice et des reports de recettes et de dépenses de la section d'investissement.

Conformément à l'instruction comptable M14, le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement reste une écriture prévisionnelle et n'est pas réalisé dans l'exercice. Aussi, le résultat de la section d'investissement ne constitue pas un déficit mais correspond à un « besoin de financement » qui doit toujours être couvert par le résultat dégagé par la section de fonctionnement.

Le CA 2019 fait apparaître, compte-tenu des reports de la section d'investissement, un résultat net qui se décompose comme suit :

Excédent de fonctionnement	+17,131 M€
Déficit d'investissement.....	-11,240 M€
<i>Dont déficit de clôture.....</i>	<i>-9,615 M€</i>
<i>Dont reports de recettes.....</i>	<i>+5,615 M€</i>
<i>Dont reports de dépenses.....</i>	<i>-7,240 M€</i>

Soit un excédent net pour l'exercice 2019 de +5,891 M€

Depuis 2014, l'évolution du résultat net de l'exercice est la suivante :

(En M€)	2014	2015	2016	2017	2018	2019
CA	+2,258	+2,676	+3,242	+4,673	+7,271	+5,891

Avec un montant de +5,891 M€, l'excédent de l'exercice 2019 est le plus élevé depuis 1997 après celui de l'exercice 2018. Le résultat de clôture (résultat de l'exécution budgétaire hors restes à réaliser de recettes et de dépenses de la section d'investissement) est égal à +7,516 M€ au 31/12/2019.

Le résultat de l'exercice 2019 sera affecté par délibération du Conseil Municipal et repris en report à nouveau lors du vote du BS de l'exercice 2020. **Cette reprise du résultat se traduira par l'inscription d'une recette de fonctionnement de +5,891 M€ au BS de l'exercice 2020 au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».**

Le taux d'épargne brute (en % des recettes réelles de fonctionnement et hors reprise de l'excédent de l'exercice 2018) s'élève à 21,4% au CA 2019 contre 25,4% au CA 2018. Le fonds de roulement représente 24 jours de dépenses au 31 décembre 2019 contre 29 jours de dépenses au 31 décembre 2018.

Le fonds de roulement d'une commune pour être optimum doit être compris autour de 15 jours de dépenses courantes. Ce fonds de roulement correspond à environ deux mois de masse salariale (traitements et charges) (environ 3,1 M€ en 2019).

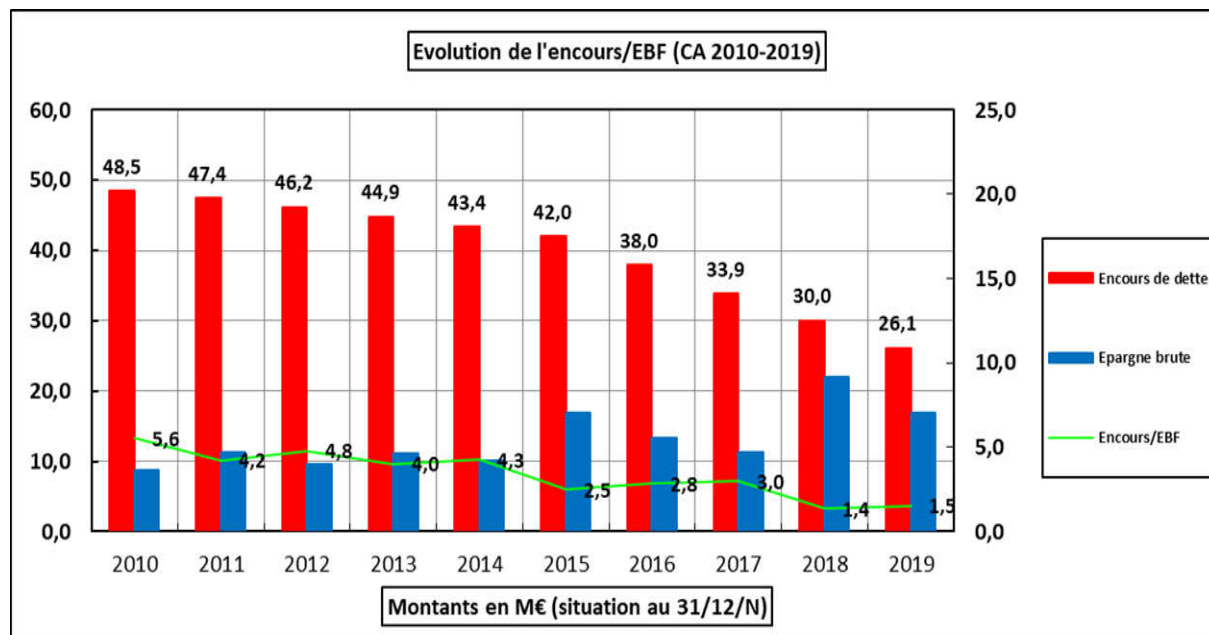
La capacité de désendettement de la ville est égale à 1,5 année au 31/12/2019 contre 1,4 années au 31/12/2018.

La capacité de désendettement indique ainsi le nombre d'années dont aurait besoin théoriquement la collectivité pour rembourser toute sa dette en capital si elle y affectait toute sa capacité d'autofinancement brut annuel. La capacité de désendettement est obtenue en divisant l'encours de dette communal par l'épargne brute (ou autofinancement brut) exprimée en nombre d'années.

Une capacité de désendettement inférieure à 5 années est un indicateur d'endettement limité. Une capacité de désendettement supérieure à 5 années et inférieure à 10 années est un indicateur d'endettement moyen. Une capacité de désendettement supérieure à 10 années et inférieure à 15 années est un indicateur d'endettement fort avec un seuil d'alerte à 12 années. Au-dessus de 15 années, ce ratio indique une situation financière très difficile.

La Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 (article 29-I de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018) fixe désormais un plafond national de 12 années pour les communes et les EPCI.

L'évolution de la situation financière de la ville montre clairement une amélioration de ce ratio prudentiel sur 10 ans (2010-2019). La capacité de désendettement de la ville (calculée au niveau du compte administratif et non du compte de gestion) s'est améliorée en passant de 5,6 années au 31/12/2010 à 1,5 année au 31/12/2019 comme le montre le graphique suivant :



IV-LES RATIOS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2018

Comme les années précédentes, il est également intéressant de comparer la situation financière de Maisons-Alfort par rapport aux moyennes nationale et départementale de sa strate démographique (communes de 50.000 à 100.000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé FPU).

Si les comptes de gestion de l'exercice 2019 ne sont pas encore disponibles puisque les communes ont exceptionnellement en 2020 jusqu'au 30 juillet prochain pour les approuver, il est néanmoins possible de comparer la situation financière de notre ville à partir des réalisations de l'exercice 2018.

Le tableau suivant présente les principaux ratios budgétaires en euros par habitant issus des comptes de gestion des communes de 50.000 à 100.000 habitants pour l'année 2018 (situation financière au 31 décembre 2018).

Ces données budgétaires et financières sont publiques et consultables sur le site internet du Ministère de l'Économie et des Finances <http://www.colloc.bercy.gouv.fr>.

Ratios en euros/hab. CG 2018	Maisons- Alfort	Moyenne 94 50.000-100.000	Moyenne France 50.000-100.000
I-DEPENSES 2018			
Dépenses de fonctionnement	1.194 €	1.768 €	1.520 €
Dépenses de personnel	678 €	945 €	827 €
II-RECETTES 2018			
Recettes de fonctionnement	1.372 €	1.903 €	1.666 €
Produit des impôts locaux	544 €	784 €	645 €
III-TAUX DE FISCALITE 2018			
Taxe d'habitation 2018 (1)	22,09%	24,39%	25,65%
Foncier bâti 2018 (1)	13,77%	22,37%	21,45%
Effort fiscal 2017 (DGF 2018)	0,84	1,06	1,18
IV-ENDETTEMENT 2018			
Dette au 31/12/2018	542 €	1.801 €	1.384 €

(1) - Taux moyens nationaux TH/FB France Métropolitaine pour les communes et leurs groupements de 50.000 à 100.000 habitants Guide statistique de la FDL DGCL octobre 2019 (33^{ème} édition) (pages 33 et 35)

**V-TABLEAU DE SYNTHÈSE
DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019**

RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2019	
BUDGET PRINCIPAL	
BUDGET PRINCIPAL	TOTAL
<u>I-RÉALISATIONS DE L'EXERCICE</u>	
1) SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RECETTES TOTALES (RÉEL + ORDRE)	87 893 142,00 €
DÉPENSES TOTALES (RÉEL + ORDRE)	70 761 763,52 €
EXCÉDENT DE CLÔTURE (A)	+17 131 378,48 €
2) SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES TOTALES (RÉEL + ORDRE)	12 018 560,98 €
DÉPENSES TOTALES (RÉEL + ORDRE)	21 633 532,18 €
SOLDE DE CLÔTURE (B)	-9 614 971,20 €
RÉSULTAT DE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE (A-B)	+7 516 407,28 €
<u>II-RESTES A RÉALISER DE L'EXERCICE</u>	
1) SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RESTES A RÉALISER DE RECETTES	0,00 €
RESTES A RÉALISER DE DÉPENSES	0,00 €
SOLDE DES RESTES A RÉALISER (C)	+0,00 €
2) SECTION D'INVESTISSEMENT	
REPORTS DE RECETTES	5 614 861,00 €
REPORTS DE DÉPENSES	7 239 770,44 €
SOLDE DES REPORTS (D)	-1 624 909,44 €
SOLDE DES RESTES A RÉALISER (C-D)	-1 624 909,44 €
<u>III-RÉSULTAT DE L'EXERCICE</u>	
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT	+17 131 378,48 €
DÉFICIT D'INVESTISSEMENT	-11 239 880,64 €
SOIT UN EXCÉDENT NET	+5 891 497,84 €